





CANADIAN TECHNICAL BULLETIN 010

MARCHÉ-CIBLE TOITURE 8 SEPTEMBRE 2020/ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Objet : Réduction du temps d'exposition temporaire du Vapour Retarder SA 31 à deux (2) mois

Le pare-vapeur / pare-air Vapour Retarder SA 31 est souvent utilisé pour protéger temporairement les toitures dans les zones limitées à la circulation légère liée à la construction avant l'installation du système de toiture principal. Nous constatons qu'il est difficile de contrôler la circulation liée à la construction, causant ainsi des dommages excessifs à la membrane. De plus, une exposition prolongée pendant les mois chauds peut compromettre l'efficacité de la membrane en tant que protection temporaire de la toiture. Par conséquent, le temps d'exposition maximal du Vapour Retarder SA 31 est passé de trois (3) à deux (2) mois.

À noter que le pare-vapeur Vapour Retarder SA 106 constitue une option valable pour protéger temporairement les toitures, et il peut être exposé pendant une période maximale de six (6) mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le service technique de toiture de Sika Sarnafil Canada.